

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **Mardi 11 Avril à 18 heures 30**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel COMBES, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 30 mars 2023

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 10

Présents : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, FAVORY Francine, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLE Fabrice, THIEBEAU Olivier

Absents : CROUZET Valérie (Pouvoir à Mme ANDRIES Corinne), ESCAPOULADE Alain (Pouvoir à M. CONSTANT Jean-Michel), MALGOUYARD Anne-Marie (Pouvoir à Mme FOUCHER Jocelyne), TRINEL Alexandre

Secrétaire de séance : Mme FOUCHER Jocelyne

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation** du compte-rendu du CM du 23 mars 2023

- **Délibérations** :

1. Délibération 2023/21 : Vote des Budgets Primitifs Commune, Eau, Assainissement 2023
2. Délibération 2023/22 : Subventions à diverses associations
3. Délibération 2023/23 : Mise à jour du Tableau des Effectifs de la commune

- **Informations Générales** :

Syndicat d'eau de Peyrilles
Débroussaillage

- **Questions Diverses** :

La séance est ouverte à 18h46

Le quorum est atteint (7 présents), il y a trois pouvoirs et un absent
Jocelyne Foucher est élue secrétaire de séance

Approbation compte rendu

Le compte rendu de la séance du jeudi 23 mars 2023, n'appelant pas d'observation, est approuvé à l'unanimité.

Votants : 10 Abstention : Contre : Pour : 10

Délibérations :

1. Délibération 2023/21 : Vote des Budgets Primitifs Commune, Eau, Assainissement 2023

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le Budget Primitif Commune pour l'année 2023

La section de **Fonctionnement** s'équilibre à **175 116,19 €** avec un résultat excédentaire reporté de 59 758,02 €

Les dépenses les plus importantes se trouvent :

- Pour le chapitre 11 – article 60 : pour les dépenses concernant l'énergie, le carburant
- Pour le chapitre 11 – article 61 : pour les dépenses concernant l'entretien des terrains, chemins, bâtiments publics, assurance et les services de maintenance
- Pour le chapitre 11 – article 62 : pour les dépenses concernant les frais de télécom, les frais de participation aux fonctionnements des écoles de Le Vigan
- Le chapitre 12 correspond aux charges de personnel
- Le chapitre 65 correspond aux indemnités des élus,

Les recettes de la collectivité proviennent des impôts, des dotations de l'Etat et de la location de la salle des fêtes

La section d'**Investissement** s'équilibre à **521 046 €** avec un résultat excédentaire reporté de 12 711,96€

Les opérations prévues sont :

- L'effacement des réseaux de Souillaguet
- L'aménagement de la salle des fêtes
- L'aménagement du centre bourg

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le Budget Primitif Eau pour l'année 2023

La section de **Fonctionnement** s'équilibre à **41 322,56 €** avec un résultat excédentaire reporté de 22 874,56 €

Les dépenses les plus importantes se portent sur l'achat d'eau, la maintenance et l'entretien des réseaux
Les recettes proviennent de vente d'eau

La section d'**Investissement** s'équilibre à **23 439,73 €** avec un résultat déficitaire reporté de 632,44 €
Une seule opération afin de permettre la réalisation des travaux sur la commune

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le Budget Primitif Assainissement pour l'année 2023

La section de **Fonctionnement** s'équilibre à **17 563,24 €** avec un résultat excédentaire reporté de 16 013,96 €

Les dépenses se portent surtout sur la maintenance

La section d'**Investissement** s'équilibre à **21 461,09 €** avec un résultat excédentaire reporté de 5 397,85€

Une seule opération afin de permettre la réalisation de travaux ou changement de filtre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le Budget Primitif Commune, le Budget Primitif Eau et le Budget Primitif Assainissement pour l'année 2023.

Votants : 10 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 10

2. Délibération 2023/22 : Subventions à diverses associations

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que des demandes de subvention ont été reçues à la mairie :

- Une demande de l'association des Donneurs de Sang
- Une demande du Secours Populaire
- Une demandes des Restaurants du Cœur
- Une demande de l'ONACVG (Bleuets de France)

Les subventions sont déterminées comme suit :

- | | |
|------------------------------------|------|
| - Association des Donneurs de Sang | 100€ |
| - Secours Populaire | 100€ |
| - Restaurants du Cœur | 100€ |
| - ONACVG (Bleuets de France) | 50€ |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, le versement de subventions à ces quatre associations d'intérêt général.

Votants :10 Abstention : Contre : Pour : 10

3. Délibération 2023/23 : Mise à jour du Tableau des Effectifs de la commune

Monsieur présente au conseil municipal le tableau des effectifs à mettre à jour suite à la création du poste de secrétaire de mairie.

Emploi permanent	Catégorie	Poste ouvert	Poste pourvu	Filière	Cadre d'emploi	Durée hebdomadaire	Création poste
Secrétaire de mairie	C	1	1	Administrative	Adjoint Administratif	20 h / semaine	Délibération n°2023/20

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier le tableau des emplois et des effectifs, tel que présenté, à compter du 13 mai 2023.

Votants : 10 Abstention : Contre : Pour : 10

Informations générales :

La première adjointe, Jocelyne Foucher a participé à une réunion pour le Syndicat Eau Peyrilles (réseau d'eau desservant La Feyderie).

Lors de la réunion, un constat a été fait sur les nappes phréatiques, elles sont 6 mètres en dessous de la normale.

Une légère baisse de la consommation chez les particuliers a pu être observée.

Il y a un problème sur l'origine du PVC pour les tuyaux de canalisations avant 1980.

Afin de lutter contre les feux de forêt, le débroussaillage est obligatoire 50m autour des maisons.

Questions diverses :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h12

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le :

Vendredi 9 Juin

A 18h30

LE MAIRE
Michel COMBES



LA SECRETAIRE DE SEANCE
Jocelyne FOUCHER

